



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 24 mai 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et Mlle MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, Mlle Badiâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Patrick MOREAU, M. Philippe CARBONNEL, M. Jean-Pierre DUBOIS, Mme Janine BESSIS, M. Jean-Pierre GILLOT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Louis LAURENT, M. Patrick AUDARD, M. Jean-Jacques BERNARD, M. François NOWOTNY, Mme Christine MASSU, M. Paul LECHAPT, M. Stéphan CLAUDET, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, M. Gaston FOUCHERES, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Héléne ROY, Mme Christine DURNERIN, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Catherine HERVIEU, Mme Myriam BERNARD, Mme Lê Chinh AVENA, M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Pierre PETITJEAN, Mme Nicole MOSSON, M. Nicolas BOURNY, M. Bernard OBRIOT, M. Jacques PILLIEN, M. Paul ROIZOT, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Norbert CHEVIGNY, Mme Christiane COLOMBET.

Membres absents :

M. Gilbert MENUT, Mme Françoise MANSAT, M. François BRIOT, M. Jean-Marc NUDANT, M. Jean-François GONDELLIER, M. Jean-François DODET, M. Philippe BELLEVILLE., M. Michel BACHELARD pouvoir à M. Rémi DETANG, M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE, M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Jean-Pierre DUBOIS, M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Héléne ROY, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Paul ROIZOT, M. Jean PERRIN pouvoir à M. François NOWOTNY, Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Alain MILLOT pouvoir à Mlle Badiâ MASLOUHI, M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY, Mme Claude-Anne DARCIAUX pouvoir à Mme Nicole MOSSON, Mme Claudette BLIGNY pouvoir à M. Nicolas BOURNY, M. Christian PARIS pouvoir à M. Gilbert MENUT.

OBJET : ENVIRONNEMENT - Subvention 2007 à l'Institut pour une meilleure connaissance de l'histoire urbaine et des villes (ICOVIL)

Subvention 2007 à l'Institut pour une meilleure connaissance de l'histoire urbaine et des Villes (ICOVIL)

L'Institut pour une meilleure connaissance de l'histoire urbaine et des villes (ICOVIL) est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, créée en 1995 par le Directeur honoraire de l'Agence Intercommunale d'Urbanisme du District de l'agglomération dijonnaise.

Elle a pour objectif de développer le concept de Culture urbaine, de contribuer à une meilleure compréhension des logiques de formation et de transformation des villes ainsi que de l'histoire de l'urbanisme.

ICOVIL mène des actions dans plusieurs directions :

- une explosion permanente "Dijon, histoire urbaine" visible à la Maison des Cariatides.
- des conférences, ouvertes à tous, ont lieu tous les premiers mardis de chaque mois en ce même lieu.
- des ateliers éducatifs qui s'adressent aux classes des écoles primaires, des collèges et des lycées.
- des cycles de formation et de sensibilisation, des journées de réflexion, des rencontres et des colloques.
- l'association aide les étudiants dans leurs recherches (mémoires de maîtrise, DEA, DESS...)
- elle organise, pour ses adhérents, des journées découvertes et voyages d'études.

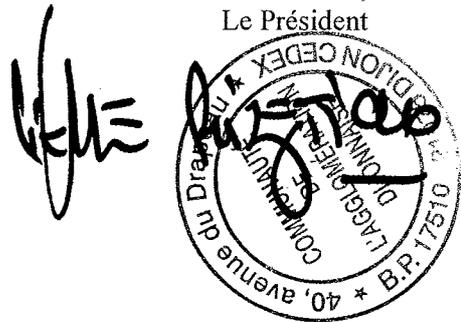
Afin de soutenir la poursuite des activités d'ICOVIL dans l'attente de la définition de l'organisation des activités de la Maison de l'environnement, de l'architecture, du paysage et du cadre de vie, il est proposé au Conseil de Communauté d'attribuer à ICOVIL une subvention de 50 000 € pour l'année 2007.

Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- **d'accorder** une subvention de 50 000 € à l'association ICOVIL ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à procéder au versement de la subvention et à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur le budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Le Président



Publié le **30 MAI 2007**
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 1 JUN 2007



COMMUNAUTÉ DE
L'AGGLOMERATION DIJONNAISE



VU pour être annexé à délibération
du Conseil du : 24-5-07
DIJON, le : 30 MAI 2007
LE PRÉSIDENT, ICQVIL

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUT POUR UNE
MEILLEURE CONNAISSANCE DE L'HISTOIRE URBAINE ET DES
VILLES (ICOVIL)**

**CONVENTION pour SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
Année 2007**

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 1 JUIN 2007

ENTRE D'UNE PART :

La Communauté de l'agglomération dijonnaise, sise 40, avenue du Drapeau, 21000 DIJON, représentée par Monsieur François REBSAMEN, Président, dûment habilité par délibération en date du



ET D'AUTRE PART :

L'Institut pour une meilleure connaissance de l'histoire urbaine et des villes, représenté par Monsieur Michel VISTEAUX, Président, dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration en date du

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention :

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation financière de la Communauté de l'agglomération dijonnaise au fonctionnement de l'Institut pour une meilleure connaissance de l'histoire urbaine et des villes.

Article 2 : Financement :

Le montant de la subvention est fixé à 50 000 € TTC. Cette subvention sera versée à la signature de la présente convention.

Article 3 : Engagement :

La Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage à participer, sous forme d'une subvention de fonctionnement aux activités de l'Institut pour une meilleure connaissance de l'histoire urbaine et des villes. Ce montant sera versé en une seule fois pour l'année 2007.

Article 4 : Durée de la convention :

La présente convention est conclue pour l'année 2007.

Article 5 : Dispositions diverses :

Dans le cadre de cette convention, chaque partie s'engage à étudier les conditions d'une intégration progressive de certaines activités de l'Institut pour une meilleure connaissance de l'histoire urbaine et des villes au fonctionnement de la future Maison de l'Environnement, de l'architecture, du paysage et du cadre de vie, notamment sur les animations pédagogiques et la mise en oeuvre d'expositions thématiques.

Article 6 - Règlement amiable :

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, qu'elle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu que les parties procéderont par voie de règlement amiable.

Fait à DIJON, le

**Le Président de la Communauté de
l'agglomération dijonnaise,**

François REBSAMEN

**Le Président de l'Institut pour
une meilleure connaissance de
l'histoire urbaine et des villes**

Michel VISTEAUX